

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 11 (1902)  
**Heft:** 44

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnement:**

**Für die Schweiz:**  
 3 Monate Fr. 2.—  
 6 Monate „ 3.—  
 12 Monate „ 5.—  
**Für das Ausland:**  
 3 Monate Fr. 3.—  
 6 Monate „ 4.50  
 12 Monate „ 7.50  
 Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

**Inserate:**

7 Cts. per 1spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt.  
 Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.

**Abonnements:**

**Pour la Suisse:**  
 3 mois . . . Fr. 2.—  
 6 mois . . . „ 3.—  
 12 mois . . . „ 5.—  
**Pour l'Etranger:**  
 3 mois . . . Fr. 3.—  
 6 mois . . . „ 4.50  
 12 mois . . . „ 7.50  
 Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

**annonces:**

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.  
 Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.



**REVUE SUISSE DES HÔTELS**

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

11. Jahrgang | 11<sup>me</sup> Année  
 Erscheint Samstags.  
 Paraît le Samedi.

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

**Aufnahmgesuche.**

Herr J. Gurtner, Hotel du Nord, Luzern 60

**La lutte contre le tarif douanier.**

Les événements marchent. La lutte contre le tarif douanier a été inaugurée le 19 octobre à Olten. La matinée vit une assemblée de 180 délégués de l'Union des sociétés suisses de consommation, qui compte plus de 10,000 familles au nombre de ses membres. Après avoir entendu plusieurs rapports détaillés du président M. Schär, du secrétaire de l'Union Mr. le Dr. Hans Müller et de M. Cartier de Genève, l'assemblée adopta à l'unanimité la résolution suivante:

*Les organes de l'Union des sociétés suisses de consommation reçoivent la mission de combattre le tarif douanier avec toutes les forces et tous les moyens dont ils disposent, et de s'affiler dans ce but à la Ligue contre le tarif douanier.*

L'exposé des motifs de cette résolution, soumis par M. Schär à une explication détaillée, se résume dans les considérants suivants:

1<sup>o</sup> Le nouveau tarif douanier présente un caractère protectionniste bien défini et systématique, destiné à amener la hausse artificielle de tous les articles de consommation par l'élimination aussi complète que possible de la concurrence étrangère. Il en résultera un renchérissement général de la vie du peuple, pour la nourriture, le vêtement et l'habitation, une diminution de qualité dans son alimentation, par suite un amoindrissement de la force de production et de la capacité de travail de notre population, entraînant d'autre part une diminution dans l'exportation, le recul de la grande industrie, des conflits violents dans les questions de salaires, des grèves et l'accroissement de la misère du prolétariat.

2<sup>o</sup> L'élévation des droits sur les produits agricoles représente une imposition des travailleurs dans les villes, de l'industrie et du commerce, au profit des gros propriétaires terriens et de ceux qui jouissent d'un revenu qui n'est pas le fruit de leur travail, une charge pour le petit cultivateur, et une aggravation de la situation des débiteurs hypothécaires, par suite de l'accroissement de la disproportion entre la valeur vénale et la somme des intérêts d'une part, et d'autre part la valeur de rapport des propriétés.

3<sup>o</sup> Il est illusoire de compter sur un abaissement des positions du tarif dans les traités de commerce, car les majorations ont été telles qu'il devient impossible de revenir aux taux en vigueur actuellement; il est probable que, des 1150 rubriques du nouveau tarif, plus de la moitié ne subiront aucune diminution. D'autre part, les produits des pays qui n'ont pas de traité de commerce avec nous sont exclus de toute réduction. Si le nouveau tarif acquiert force de loi, la Suisse se trouvera irrévocablement vouée au protectionnisme et en subira pour longtemps les désastreuses conséquences.

4<sup>o</sup> Il est fait d'affirmer que le nouveau tarif est destiné avant tout à servir d'arme pour la discussion des nouveaux traités de commerce. La loi de 1891 suffit parfaitement pour la conclusion de traités avec les pays voisins. Nous en voyons la preuve dans les traités conclus depuis 1892 sur la base de cette loi de 1891 et qui ont permis à la vie économique de notre pays de jouir d'une période de développement et d'expansion qui a duré 10 ans. L'exagération des majorations de droits produit à l'étranger un effet opposé: loin d'éveiller des dispositions conciliantes, nous forçons les états voisins à recourir à des représailles et à adopter des tarifs différentiels.

5<sup>o</sup> Le nouveau tarif douanier est en contradiction directe et flagrante avec notre Constitution fédérale, dont l'article 29 prévoit, pour les objets nécessaires à la vie, des droits aussi réduits que possible. La nouvelle loi est donc inconstitutionnelle et implique une violation grave de la Constitution. 6<sup>o</sup> Le nouveau tarif rompt avec les principes qui ont guidé jusqu'à présent notre vie économique, il supprime d'une façon radicale et définitive la liberté de commerce et de travail qui a fait depuis 50 ans le bien-être, la force et la prospérité de notre pays.

Le protectionnisme crée un abîme social entre riches et pauvres, et accentue la lutte des classes parce qu'il tend à imposer aux masses laborieuses des charges écrasantes ne profitant qu'à l'enrichissement de quelques individus.

Le même jour à 3 heures, les représentants de 187 sociétés s'assemblèrent, au nombre de plus de 300, pour fonder une Ligue contre le tarif douanier. La Société suisse des hôteliers était représentée par MM. J. Tschumi, président; Borsinger de Baden; W. Hafen de Baden; J. Boller, F. Morlock de Zurich; A. Elskes de Neuchâtel; J. A. Schmidt de Lausanne; A.R. Armleder de Genève; O. Amsler de Bâle.

Le rapport allemand qui suit cet article a été présenté par M. le Dr. Hans Müller de Bâle. Le rapport français, présenté par M. le Dr. A. Wyss à Genève, suivra dans le prochain numéro.

Dans la discussion qui suivit, M. Tschumi, au nom de la Société suisse des hôteliers, prononça un discours très applaudi dans lequel il fit remarquer que le tarif rendrait l'exercice de la profession d'hôtelier non seulement plus difficile, mais impossible, parce que les matières premières nécessaires à l'exploitation d'un hôtel, c. à d. les denrées alimentaires, subiraient un renchérissement insupportable. Le Conseil des états n'a tenu aucun compte des propositions présentées par la Société dans une pétition qui lui a été soumise. Les hôteliers ne demandent pas de faveurs spéciales, mais ils ne veulent pas non plus se voir sacrifiés au profit d'autrui. Le nouveau tarif est pour eux une question vitale. Il est injuste de favoriser l'agriculture au détriment de l'industrie hôtelière, car c'est elle précisément qui fournit à l'agriculteur le plus clair de ses bénéfices. L'orateur protesta contre le préjudice causé au grand nombre pour le seul profit de quelques uns.

La discussion, très animée, aboutit, comme résultat définitif, à la décision unanime de créer une Ligue contre le tarif douanier et à la nomination d'un comité d'action. Ce dernier se compose d'un comité central siégeant à Bâle et comprenant MM. Fr. Schär, le Dr. H. Müller, le conseiller d'état Wullschlegler et O. Amsler. Les autres membres du comité d'action sont MM. le Dr. Albisser, Lucerne; le Dr. J. Zimmerli, Lucerne; Weber, rédacteur, St. Gall; le Dr. Studer, Winterthour; Calame, secrétaire ouvrier; Schindler, secrétaire de l'Union suisse des maîtres bouchers; Nicole, député au Grand Conseil, Porrentruy; le Dr. A. Wyss, Genève; Fr. Lombard, Genève; Eugène Borel, Neuchâtel et Redard, Neuchâtel. Le comité est autorisé à s'adjoindre de nouveaux membres s'il le juge nécessaire.

Voici maintenant le très intéressant et persuasif rapport de Mr. le Dr. Hans Müller.

Messieurs,  
 Le Comité qui a convoqué cette assemblée m'a chargé d'exposer, dans un rapport introductif succinct, les motifs qui militent en faveur du referendum contre le nouveau tarif douanier et de son rejet par la votation populaire.

Ces motifs sont puisés dans le tarif lui-même, dans les principes qui ont présidé à sa rédaction et dans les conséquences que sa mise en vigueur entraînerait pour notre vie économique et sociale.

*Un jugement compétent.*

Voici comment un économiste modéré et prudent, Mr. le Dr. Traugott Geering, secrétaire de la chambre de commerce de Bâle, dont la compétence dans toutes les questions de politique commerciale est indubitable et qui n'est rien moins que libre-échangiste doctrinaire, qualifie la nouvelle loi douanière dans l'ouvrage qu'il a publié récemment sur la politique économique de la Suisse à la fin du 19<sup>me</sup> siècle:

„L'adoption du tarif dans sa forme actuelle impliquerait une évolution marquée de la

Suisse du côté du protectionnisme. Rien que le projet du Conseil fédéral présentait déjà, sur toute la ligne pour ainsi dire, des positions plus élevées que celles du tarif général actuel, le Conseil national a donné encore un fort tour de vis, surtout en ce qui concerne les rubriques les plus importantes pour l'agriculture suisse, celles du bétail et des vins. Les adoucissements introduits par le Conseil des états ne portent que sur des points secondaires. La mise en vigueur de ce tarif entraînerait infailliblement un renchérissement sensible des articles de consommation et de première nécessité du peuple suisse dans le domaine de l'alimentation, du vêtement, de l'habitation et de la plupart de ses besoins. Ce renchérissement subsisterait alors même qu'on tiendrait compte du but politique de la plupart de ces majorations, destinées à servir d'armes pour la discussion des nouveaux traités de commerce... L'adoption de ce tarif reléguerait, jusqu'à nouvel ordre, le libre échange de la Suisse dans le domaine de l'histoire.

*Un nouveau cours en politique commerciale.*

Quand on se donne la peine de parcourir le nouveau tarif et de le comparer au tarif général de 1891, on se persuade aisément que les vues de Mr. le Dr. Geering sont entièrement justifiées et que notre nouvelle loi douanière rompt en effet, d'une façon décisive, avec les principes qui ont guidé jusqu'ici notre politique économique. Tout dénote l'intention bien arrêtée de se lancer à toute vapeur dans un cours nouveau, celui du protectionnisme.

Notre attitude vis-à-vis du tarif douanier dépendra donc essentiellement de notre adhésion à cette évolution dans le sens protectionniste, et de l'opinion que nous nous formerons au sujet de l'utilité, pour le bien du pays, d'inaugurer une ère de protection, par l'état, des intérêts particuliers.

*Objections mal fondées.*

Avant d'aborder cette question, nous tenons toutefois à répondre à une objection qui se reproduit chaque fois que l'on s'attaque aux tendances protectionnistes extrêmes du nouveau tarif. De tous côtés, on nous invite à ne pas oublier que le nouveau tarif est destiné en première ligne à servir de tarif de combat, que ses droits exorbitants ne doivent être considérés que comme objets de compensation en vue de la discussion des traités de commerce avec les états voisins et que dans le tarif d'usage à venir, on verra disparaître les positions du tarif général actuel. Le rejet du tarif tel qu'il nous est soumis en ce moment laisserait, dit-on encore, la Suisse désarmée, porterait préjudice à ses intérêts économiques et constituerait par là un acte anti-patriotique.

*Le tarif douanier — une question de confiance.*

Cette manière de voir, répandue avec énergie par les agrariens, a su en imposer même à M. le conseiller national C. Köchlin à Bâle, l'un des rares membres de l'assemblée fédérale qui aient su lutter avec talent et énergie contre les tendances protectionnistes. Dans un article publié récemment dans le *Bâster Nachrichten*, il énonce cette thèse que toute cette question de tarifs peut se résumer dans une question de confiance vis-à-vis du Conseil fédéral. M. Köchlin certifie que ce conseil n'a en vue que les traités de commerce, et que c'est uniquement pour leur conclusion qu'il fera usage des positions de combat.

Or, cette confiance que le Conseil fédéral, comme le bon Dieu, fera tourner toutes choses en bien, est certes un beau mouvement, et parmi nous, il y a sans doute des personnes auxquelles elle a été inspirée par l'attitude modérée du Conseil fédéral dans la question du tarif. Mais s'en remettre entièrement aux bonnes

intentions du Conseil fédéral dans un affaire de cette importance, qui touche si profondément aux intérêts vitaux de la nation toute entière, dans une question de politique économique où tant d'influences puissantes et de facteurs impénétrables sont en jeu — c'est là, me semble-t-il, un conseil plutôt suspect, et éminemment impolitique!

Dieu nous garde de médire de la confiance dans les autorités que nous avons élue nous-mêmes; mais c'est dans les questions de politique pratique surtout que prudence est mère de sûreté; sans compter que lors de la dernière campagne douanière en 1891, la confiance dans le Conseil fédéral ne nous a pas réussi au point que nous tenions absolument à renouveler l'expérience. A cette époque on prodiguait officiellement aux représentants des consommateurs les promesses les plus rassurantes au sujet des droits de combat du tarif général. Le Conseil fédéral avait sans nul doute, le plus sincèrement du monde, l'intention de tenir ses promesses, mais — il ne put y réussir, preuve que le Haut Conseil fédéral, lui aussi, se compose d'hommes qui ne sont pas tout puissants et dont les intentions peuvent être mises à néant par les facteurs et les circonstances les plus diverses.

*La fièvre douanière au Conseil national.*

Mais j'ai d'autres motifs de trouver déplacé cet appel à la confiance dans nos autorités fédérales.

Ce qu'on nous demande d'accepter, de consacrer par notre vote affirmatif, ce n'est pas le tarif du conseil fédéral, c'est une Lex Dr. Laur. Ce sont les prétentions d'un groupe restreint d'intéressés, de la Ligue des paysans, qui ont donné leur empreinte au tarif douanier actuel. Si l'on s'en était tenu aux droits contenus dans le projet de tarif du conseil fédéral, il est probable que nous ne serions pas assésés aujourd'hui pour statuer sur l'opportunité du referendum; ce qui nous y a déterminés, ce sont les majorations nombreuses et énormes de toutes les positions importantes du tarif, décidées par l'assemblée fédérale à l'encontre de la volonté et des avis du conseil fédéral et uniquement sous la pression de certaines coalitions d'intéressés. Ceux qui ont assisté, le printemps dernier, aux débats du conseil national n'ont pu se défendre de l'impression que ce corps éminent était en proie à une sorte de fièvre douanière, maladie que bien des personnes ne peuvent s'expliquer que par la crainte, chez messieurs les conseillers nationaux, de se voir dénoncés aux paysans, à l'occasion des prochaines élections, comme ennemis de l'agriculture.

*Le referendum contre le tarif douanier est une nécessité politique.*

Mais abstraction faite de tout cela, il ne faut pas perdre de vue que la voie à suivre est tracée au conseil fédéral par les décisions de l'assemblée fédérale. Le conseil fédéral est une autorité exécutive, liée en une certaine mesure par les intentions de l'autorité législative tant que les décisions de cette dernière ne sont pas annulées par le peuple au moyen du referendum. Or, l'intention du conseil des états, et plus encore du conseil national, était sans nul doute de faire du nouveau tarif douanier non seulement un tarif de combat, mais encore un tarif de protection. L'un et l'autre conseil le considéraient non seulement comme un instrument pour la conclusion des traités de commerce, mais encore comme un moyen d'obtenir une hausse des prix des denrées sur le marché intérieur. Le conseil fédéral a le devoir de tenir compte de ces intentions tant qu'un vote populaire ne vient pas lui démontrer que la nation ne veut pas entendre parler de préférence accordée aux visés protectionnistes et du renchérissement de la vie qui en est la con-





Der beste, billige, höchst schnelle und bequeme Reise-Weg

# NACH LONDON

geht über Strassburg-Brüssel-Ostende-Dover

Einzigste Route welche drei Schnell-Dienste täglich führt, welche einen direkten Schnell-Dienst mit durchgehenden Wagen III. Kl. führt, deren neue Dampfer so bequem ausgestattet sind und welche unter Staatsverwaltung steht

Von Basel in 17 Std. nach London.

**Fahrpreise Basel-London:**  
Einfache Fahrt (15 Tage) I. Kl. Fr. 119.40 II. Kl. Fr. 88.65  
Hin- u. Rückfahrt (45 Tage) I. Kl. Fr. 198.00 II. Kl. Fr. 146.65

**Seefahrt nur 3 Stunden.**

Fahrplanbücher und Ankauf erteilt gratis die Kommerzielle Vertretung der Belgischen Staatsbahnen und Postdampfer, St. Albansgraben 1. Basel.

## Hotel-Neubau

direkt beim Bahnhof einer grossen Schweizer-Stadt ist auf Frühjahr zu verpachten. Tüchtige und solvente Bewerber wollen ihre Offerten unter Chiffre H 1165 R an die Expedition dieses Blattes einsenden.

## Steinkohlen-Konsum-Gesellschaft Glarus

Genossenschaft auf Gegenseitigkeit

aller Gewinn den Bezüchern

offeriert zu billigsten Preisen in Originalwagen alle Sorten

**Kohlen, Koks, Briquets etc.**

für Kessel-, Ofen- und Herdfeuerung, sowie Centralheizungen.

## A. Wächter-Leuzinger & Co., Zürich.

Spezialfabrik für

### Wäscherei-Einrichtungen



nach neuesten patentierten Konstruktionen für Spitäler, Anstalten, Pensionate, Hotels und Waschanstalten.

Waschmaschinen, Zentrifugaltrockenmaschinen, Glättmaschinen, Coulisson-Trockenapparate mit Dampfheizung oder Kohlenfeuerung.

Die Maschinen werden geliefert mit neuesten, patentierten Motorantrieben, für Anschluss an die Hauswasserleitung, für mechanische Antriebe durch Elektrizität oder sonstige Transmissions-Organen.

Heizung der Apparate durch Dampf, Gas, Elektrizität, oder eigenen Gasapparaten in sehr ökonomischer Leistung.

Wassermotoren für Klein-Industrie mit geringstem Wasserverbrauch, an jeder Hauswasserleitung anzuschliessen, geeignet für Hotels zum Antrieb von Glättmaschinen, Kaffeeröstmaschinen, Messer- und Schuhputzmaschinen, Glättmaschinen, Mangeln, ferner für Farbmüllern, Säteln-, Schuster- und Schneider-Nähmaschinen etc. etc. in vorzüglicher Ausführung. Prima Referenzen. Kostenvoranschläge und Prospekte gratis. (Z 2217 g) 19

## Direktor

verheiratet, noch in Hotel ersten Ranges in Italien in Stellung, sucht, gestützt auf gute Zeugnisse und Empfehlungen, zum 15. November 1. J. ähnliche Stelle oder als Chef de réception.

Geht. Offerten an die Expedition unter Chiffre H 1155 R.

## Oberkellner-Sekretär.

Junger Schweizer, sprachkundig und mit Service, sowie sämtlichen Bureauarbeiten durchaus vertraut, sucht Saison- oder Jahresstelle. Suchender würde ebenfalls eine Oberkellner- oder Sekretärstelle annehmen. Vorzügliche Zeugnisse und Referenzen zu Diensten.

Offerten an die Expedition d. Bl. unter Chiffre H 1168 R.

## SCHWEIZER HOTEL-REVUE, BASEL

Offizielles Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins. Einziges schweiz. Fachblatt der Hotel-Industrie.

Die HOTEL-REVUE eignet sich hauptsächlich für Inserate betreffend:

- Beluchtungs- und Heizungs-Wasch- und Closet-Anlagen
- Personen- und Gepäckkuffelzüge
- Speisezubereitungs-Maschinen
- Silber-, Porzellan-, Glaswaren
- Lebensmittel, sowie Getränke

Ameublements sowie Tapeten Teppiche, Vorhänge, Lingerie Küchen- und Keller-Utensilien

Kauf, Verkauf und Pacht von Hotels, Pensionen, Kurhäuser Stellen-Gesuche und -Offerten

## LUCERNE.

On cherche un associé, ou on désire céder un

### Hôtel-Pension de 1<sup>er</sup> ordre.

Maison installée avec confort moderne. Mobilier neuf. 38 lits, lumière électrique, bains, douches. Jardin superbe au lac. Situation et vue splendides. 3 minutes du Kursaal.

Adresser les offres à l'adm. du journ. sous chiffre H 1167 R.

## Vins fins de Neuchâtel SAMUEL CHATENAY

Propriétaire à Neuchâtel

1914 SEPT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT

Expositions universelles, internationales et nationales

MEMBRE DU SYNDICAT SUISSE DES PROPRIÉTAIRES DE VIGNES

GRAND PRIX D'HONNEUR A PARIS 1900

Marque des hôtels de premier ordre.


Dépôt à Paris: J. Huber, 41 rue des Petits Champs.

Dépôt à Londres: J. & R. McCracken, 38 Queen Street City E.C.

## LIEBIG'S

### Fleisch-Extract

in Blechdosen à 2 und 5 Pfund



Diese Blechdosen-Packung stellt sich am billigsten und ist besonders geeignet für

Hotels, Restaurants, Pensionate, Mittagstische, sowie jede grössere Haushaltung.

Unerreicht zur sofortigen Verbesserung und Kräftigung von Suppen, Saucen, Gemüsen, Fleischspeisen, Salaten etc.

## Pour hôteliers.

Jeune hôtelier, suisse, bien au courant des langues, très expérimenté dans la branche d'hôtel et possédant un peu de capital, cherche à s'associer dans un affaire tout à fait sérieuse.

Adresser les offres à l'administration du journal sous chiffre H 1159 R.

## Th. Binder-Broeg ZÜRICH I

hat den Alleinverkauf des echt amerikanischen Schnellproprietärs „Rapid“



seiner aller Erfindung: heisst Rapid, so dass ein „RAPID“ drauskommt wird.

Spezialität: Schneidmaschine

Einrichtung durch alle Hotelier

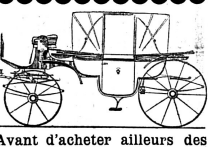
## Für Hotels

Infolge Vergrößerung der Anlage sind folgende Wasch- und Bügelmaschinen neuesten Systems zu verkaufen:

- 1 Waschmaschine aus Messing.
- 1 Auswindmaschine mit 700 mm. Kesseldurchmesser.
- 1 Dampfangel v. 1950 mm. Walzenlänge mit 4 Hilfswalzen.
- 1 achtperdige Dampfmaschine. 1148

Obige Maschinen sind noch fast neu und können jederzeit im Betriebe besichtigt werden.

Dampfwaschanstalt Bern.



Avant d'acheter ailleurs des voitures, prière de demander catalogue et prix à la plus grande fabrique suisse

## A. Chiattono, LUGANO.

Spécialité:

### Omnibus d'Hotels

Garantie, élégance, solidité et prix modérés

Diplômes d'honneur, médailles d'or et d'argent à diverses expositions.

Meilleures références.

Wenn Sie eine

# NATUREIS-Anlage

erstellen wollen, verlangen Sie zuerst von uns Prospekt über

## Natur-Eis-Erzeugungs-Apparate (System Stiehler)

(zum Anschluss an eine Druckwasserleitung).

- Durch mehrjährige Erfahrung als bestens bewährt bekannt!
- Im Winter 1901 über 2500 Anlagen erstellt.
- In der Schweiz sind z. Zt. über 400 solcher Apparate in Gebrauch in Bierbrauereien, Bierdepôts, Hotels, Schlächtereien u. s. w. 1166

Ausführliche Prospekte gratis und franko durch

die Generalvertretung für die Schweiz:

### Müller & Cie. in Zofingen.



(Nach photogr. Aufnahme.)  
1800 Zentner Krystall-Eis mit nur 1 Apparat.

MAISON FONDÉE EN 1829.

## SWISS CHAMPAGNE

EXPOSITION GENEVE NATIONALE 1889

MÉDAILLE D'OR



Extra Dry

Louis Mauler & C<sup>ie</sup>

## LOUIS MAULER & C<sup>ie</sup>

MOTIERS-TRAVERS (Suisse).

### DAME

allemande, sérieuse et cultivée (40 ans), cherche pour le 15 nov. au 15 avril place au pair, pour se perfectionner dans la direction d'un petit hôtel ou pension. Très capable de seconder la maîtresse de pension.

Adresser les offres à: M. Roy, Crassier s. Yvon. 1165

Die

## MAGGI-Würze

ist sehr konzentriert und ausgiebig; man sei daher sparsam bei deren Gebrauch.



Die „MAGGI-Würze“ eignet sich infolge ihrer aromatischen Geschmackswirkungen namentlich auch zur Verfeinerung der Fleischgale.

Für Gross-Konsumenten ist der Bezug in Flaschen No. 5 am vorteilhaftesten.

## Direktor-Gerant,

gegenwärtig noch in Stellung, vier Sprachen sprechend, mit ganz vorzüglichen Referenzen, sucht ab 1. Januar 1903 anderweitiges Engagement. Eine spätere Beteiligung oder Pacht nicht ausgeschlossen. Offerten unter Chiffre H 1160 R an die Expedition.

## Hotel-Verkauf

Jahresgeschäft. Hotel mit ca. 50 Zimmern nebst Restauration

ist in einer süddeutschen Badestadt an kapitalkräftigen Fachmann äusserst billig abzutreten. Off. unt. Chiffre H 1127 R a. d. Exp. d. Bl.

# COMESTIBLES.

E. CHRISTEN, BASEL.

## J. Arni, Lyss (Kt. Bern)

offeriert (H 4718 Y) 188

### 1<sup>a</sup> Raffinée-Tafelhonig

feinste Qualität, in Blechbüchsen von 25 und 50 kg à Fr. 1.— per kg, excl. Emballage, franko jede schweizer. Talstation.

## Briefpapier \* Couverts

mit Firma- und Clichédruk

Primä Qualität Schweizerische Verlags-Druckerei Bas. Billige Preise

## Ateliers für dekorative Kunst

ALFR. PFENNINGER

106 Seefeldstrasse ZÜRICH V Seefeldstrasse 106

empfehlen sich den tit. Hotel-Besitzern und Gesellschaften für Ausführung einfacher bis reichster Dekorationsmalereien jeglichen Stils

Speisesäle, Vestibules, Salons, Luxus-Appartements.

Skizzen und Kostenvoranschläge kostenlos. — Bescheidene Preise. Referenzen erster Hotels und erster Architekten.

## B. BRAUN'S Erben, CHUR

empfehlen sich zur Lieferung von

### Hotel-Büchern

aller Art und nach jedem Schema.

Direkte Lieferung an die Hotels.

Wir stehen jederzeit mit Schemas und Offerten zur Verfügung.

Wir halten ferner Lager in:

Torten-, Desserts- und Fischplattenpapieren, Pergament- und Officepapieren, Closetpapieren etc., Vervielfältigungsapparaten, Schreibmaschinen und allem Zubehör.

Referenzen erstklassiger Hotels stehen zu Gebote.



